

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2020 A 20H30**

*Sous la présidence de Monsieur Mathieu LAUFFENBURGER, maire*

Conseillers élus : 11      En fonction : 11      Présents : 10

**À l'ouverture de la séance sont présents :** LAUFFENBURGER Mathieu, ROHR Agnès, DEMOUCHE Sébastien, BOUILLÉ Laurence, BRAUN Cédric, GASCHY Christophe, HEINRICH Rachel, MONIER Christian, VUADELLE Anne-Sophie, ZUMSTEEG Vivien

**ABSENTS EXCUSES:** SCHWOERTZIG Sabrina (représentée par LAUFFENBURGER Mathieu)

**SECRETAIRE DE SEANCE:** VUADELLE Anne-Sophie

**056. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 10/07/2020**

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 10/07/2020.

**057. PRESENTATION DE LA CENTRALE VILLAGEOISE**

Nouvelle présentation de l'association La Centrale Villageoise dont le but est de développer les énergies renouvelables, qui nous a sollicités pour mettre à disposition le toit d'un bâtiment communal. Après un premier contact avec Jean Blaise LOOS, lors d'un précédent conseil le choix s'est porté sur le toit de la salle des fêtes. Une demande avait été établie auprès du bureau d'étude structure Ingénierie Bois pour savoir si la charge supplémentaire était supportable pour le bâtiment, le bureau d'étude a validé cette demande. Le président et le co-fondateur de l'association ont cette fois présenté le projet plus en détail en mentionnant les différents financements, le nombre de modules et la puissance pouvant être installée en surimposition de la couverture existante, les différents matériaux, les procédures administratives et les délais. Ils ont également démontré l'intérêt symbolique et militant plutôt qu'économique pour la commune, de ce fait un financement participatif via la mairie avec les villageois et associations de la commune est envisageable.

Le "projet citoyen" est en attente de validation, l'objectif de réalisation étant début 2021.

Après délibération le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire de regrouper les associations afin de leur faire part du projet et des possibilités de participation.

**058. DEVIS POUR CHAPE LIQUIDE MICHEL BERGER**

Monsieur le Maire présente le devis de la société MICHEL BERGER pour la chape liquide prévue pour la partie sanitaire et technique de l'abri associatif. Le devis s'élève à 2517€ TTC.

Après débat, le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant du devis de l'entreprise Michel BERGER.

## **ADOPTE À L'UNANIMITE**

### **059. PROJET DE SIGNALISATION CIRCULATION**

Le Maire présente à l'ensemble des conseillers municipaux les propositions de nouvelle signalisation faisant suite à une étude menée par le responsable voirie de la communauté de commune Monsieur CARABIN, qui propose une modification du plan de circulation au niveau de la commune afin de limiter la vitesse dans l'artère rue Principale/ rue Schmittlach.

Quatre propositions sont faites :

- Création d'un cédez le passage rue Principale pour les usagers venant de Baldenheim.
- Création d'un cédez le passage rue Principale pour les usagers venant du Centre du Village.
- Création d'un cédez le passage rue Schmittlach pour les usagers venant de Schwobsheim.
- Création de deux cédez le passage rue Principale, l'un en venant de Baldenheim et l'autre en venant du Centre du Village.

Il est mentionné également de mettre en place un "cédez le passage" à la sortie de la rue Nachtweid, et de mettre le chemin HANFGRABEN à sens unique pour l'entrée dans le lotissement Nachtweid. Le tout permettant de réduire la vitesse des usagers devant l'école de la commune.

Après débat, le Conseil Municipal décide :

De ne pas créer de "cédez le passage" pour le moment mais, de limiter la vitesse à 30km/h et de ce fait, mettre en place une "zone 30" avec trois panneaux de limitation de vitesse et des flashes lumineux "ECOLE" entre l'arrêt de bus et l'église (arrivée nord, arrivée sud, et rue Schmittlach).

## **ADOPTE À L'UNANIMITE**

De mettre le chemin Hanfgraben "à sens unique" pour l'entrée dans le lotissement Nachtweid.

## **ADOPTE À 6 VOIX POUR, 1 CONTRE ET 3 ABSTENTIONS**

### **060. PRESENTATION PRESTATAIRE EST CONCEPT**

Intervention de M.MONTRI qui nous a présenté la société EST CONCEPT, ses produits et services.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de sécuriser les abords de l'école en installant des barrières de délimitation sur le trottoir entre la rue Principale et l'école sur une longueur d'environ 15 mètres, la proposition d'installer un abri bus provisoire est également à l'étude, il permettra d'abriter les enfants de l'école primaire en cas de pluie. M.MONTRI est en charge de réaliser un devis pour les différents besoins signalétiques de la commune, barrières, panneaux zone 30, priorité à droite, abri bus provisoire.

### **061. POINT SUR LES TRAVAUX DE L'ABRI ASSOCIATIF**

Monsieur le Maire présente l'avancement des travaux avec comme support les dernières photos. Il présente ensuite le plan d'agencement des locaux cuisine et sanitaires.

La suite des travaux porte sur l'installation des sanitaires:  
- le choix des portes, du revêtement des cloisons entre les WC, des éviers et chauffe-eaux instantanés.

Et également sur les matériaux qui seront utilisés pour le plan de travail et le bar.

Après avoir précisé que les gaines électriques vont être tirées pour faire sortir de l'électricité au niveau du city stade, le Maire annonce qu'il n'y aura pas de journée de travail à venir pour le moment.

## **062. CONTRAT DE BAIL - ETANG DE PECHE**

Monsieur le Maire présente le contrat de bail de la commune, ainsi que celui de la commune d'Hessenheim afin de s'en inspirer.

Il est décidé que le contrat de bail sera revu puis mis à jour avec les informations et coordonnées du nouveau locataire.

Le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à signer le bail avec le nouveau locataire.

## **063. ELARGISSEMENT VOIRIE RUE DES JUIFS**

Le Maire présente un projet d'élargissement de la "rue des Juifs", rendue possible par la vente en cours du terrain RIEGERT. La proposition présentée permet d'élargir la rue des Juifs à 5 mètres sur une longueur de 115 mètres.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à mener des transactions avec les vendeurs. Autorise à signer l'acte d'achat.

## **064. DIVERS ET INFORMATIONS**

### a) Bus école : stationnement

Présentation du nouveau plan de stationnement.

### b) Demande école : remplacement de tables

Compte tenu des nouvelles normes sanitaires, les enfants doivent être distancés les uns des autres, ce qui implique qu'un seul enfant peut s'asseoir à une table double. Cela nécessite l'acquisition de tables individuelles.

Des devis vont être demandés.

### c) Point suite à la réunion de la commission d'action sociale :

Informations suite à la réunion de la commission d'action sociale :

-l'organisation de la crémation des sapins va être portée par la commune.

-l'organisation de la fête des aînés a aussi été réfléchi, si toutefois celle-ci peut se tenir. Nous nous fixons la date du 11 novembre 2020 pour prendre une décision quant à l'organisation de cette rencontre.

### d) Point suite à la commission communication :

La commission s'est réunie à plusieurs reprises pour travailler sur différents points : rédaction des notes communales, création de la page Facebook "Mairie de Boesenbiesen", rajeunissement du site internet, rédaction du bulletin communal.

*L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,  
la séance est levée à 00 heures 12 minutes.*